

# ACADEMIE COMMUNALE D'AUDERGHEM

Direction :  
Serge CLEMENT

Sous-direction :  
Myriam BEUKEN et Françoise LESNE

## MUSIQUE ARTS DE LA PAROLE

### 2018-2019



Rue des Ecoliers 7 - 1160 Bruxelles

tél 02/673.54.98

info@academie-auderghem.be

[www.academie-auderghem.be](http://www.academie-auderghem.be)



: [academie.auderghem](https://www.facebook.com/academie.auderghem)

# Table des matières

Bienvenue !	2
Inscriptions	4
Droits d'inscription	5
A.S.B.L. "Gestes et Création"	8
Un peu de vocabulaire	10
<u>LA MUSIQUE</u>	11
Formation Musicale	12
Horaire de la Formation Musicale	13
Pratique instrumentale avant la Formation Musicale	14
Formation instrumentale	15
Cours semi-collectifs	15
Ensembles instrumentaux	16
Formation vocale	18
Cours semi-collectifs	18
Ensembles vocaux	19
Formation générale en Musique	21
Formation Générale Jazz	21
Le langage musical (Histoire et Ecriture)	21
Pratique des Rythmes du Monde	21
<u>LES ARTS DE LA PAROLE</u>	23
Formation générale en Parole	24
Eveil de l'acteur : Pluridisciplinaire Parole	24
Technique de l'acteur (Diction Orthophonie et Texte et Voix)	26
Formation du Comédien (Art dramatique)	27
Formation du Récitant (Déclamation)	28
Horaires des Arts de la Parole	29
Règlement interne de l'académie	30

# **Bienvenue à l'académie communale d'Auderghem !**

Quel meilleur vecteur d'épanouissement et de développement personnel que l'expression artistique !

Que ce soit au travers de formations collectives (chorales, cours de Formation musicale, de rythme, d'ensembles instrumentaux, Formation Pluridisciplinaire Parole, cours préparatoires sans ou avec instrument – voir page ...) ou par le biais de la rigueur d'une formation plus poussée du langage parlé, instrumental ou vocal (cours de déclamation, d'art dramatique, cours d'instruments, ...), l'académie d'Auderghem est tout indiquée pour répondre tant à vos besoins qu'aux exigences d'une formation artistique de haut niveau.

D'année en année, nous développons davantage la relation privilégiée qui doit exister entre le professeur et son élève pour que celui-ci puisse progresser en pleine conscience dans ses apprentissages. Dès cette année scolaire 2018-2019, l'auto-évaluation de l'élève, en étroite symbiose avec son professeur sera par exemple généralisée.

De la même manière, nous nous emploierons encore plus à nous diriger vers vous, chers parents, pour évoquer ensemble le meilleur parcours de votre enfant parmi nous : votre rôle en la matière est considérable, probablement plus encore qu'il ne vous le semble !

Enfin, toute cette pratique artistique n'a pour nous véritablement de sens que si elle s'inscrit dans une prise en compte par nous tous de valeurs aussi fondamentales que le respect de l'autre, la solidarité, la responsabilité individuelle par rapport au groupe, l'écoute et le partage : chanter dans une chorale, jouer dans un orchestre, faire partie d'un groupe théâtral, avoir cours à deux ou à trois sont autant d'occasions d'apprendre à maîtriser ces valeurs fondatrices d'une démocratie bien pensée.

Soyez convaincus, chers élèves, chers parents que ces différents éléments sont au cœur de notre pédagogie et de nos nombreux échanges en conseils de classe ou en assemblées générales du personnel.

Soyez pleinement avec nous dans cette dynamique et passons ensemble une excellente année scolaire à l'académie d'Auderghem !

*Serge Clément, Myriam Beuken, Françoise Lesne*

# Inscriptions 2018-2019

## Pour les élèves réguliers en 2017-2018 :

- **Du 4 au 15 juin** (Du lundi au vendredi, de 15h30 à 19h précises et le mercredi dès 14h30)  
Les élèves sont prioritaires à l'inscription 2018-2019 pour autant qu'il s'agisse des mêmes cours que ceux fréquentés en 2017-2018.
- **Du 21 au 25 juin et du 27 août au 28 septembre** (Du lundi au vendredi, de 15h30 à 19h et le mercredi dès 14h30) La **priorité** d'inscription est accordée aux élèves réguliers en 2017-2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018. Au-delà, l'académie ne peut plus garantir leur place au sein des cours où ils sont inscrits : à ce moment, un nouvel élève aura les mêmes droits.
- **Le lundi 18 juin**, pré-inscriptions pour les "nouveaux" frères, sœurs, parents d'un élève régulier à concurrence des places disponibles à la date du vendredi 15 juin.

## Pour les nouveaux élèves :

- **Du 21 au 25 juin, et du 27 août au 28 septembre :**  
Nouvelles inscriptions du lundi au vendredi, **de 15h30 à 19h précises** et le mercredi dès 14h30.

A noter :

- Liste d'attente : Vous vous êtes inscrits en 2017-2018 à un cours d'instrument et vous n'avez pas encore obtenu de place chez un professeur ? Signalez-le lors de votre réinscription.
- **Il faut se réinscrire chaque année au secrétariat.**  
Aucune inscription par téléphone, mail ou internet.
- Paiement **au moment de l'inscription**. (De préférence, par Bancontact)

## Reprise des cours : SAMEDI 8 SEPTEMBRE

**SAUF les cours de Formation Musicale qui reprennent le lundi 17 septembre**

Dès le 1<sup>er</sup> septembre, les professeurs sont dans leurs classes pour les projets multidisciplinaires, les rencontres et l'accueil des élèves, les tests de niveau ... : surveillez vos courriels

## Droits d'inscription & documents à fournir

Pour être validés, les dossiers d'inscription doivent contenir les **documents** demandés par la Communauté française **dans les délais impartis** :  
la réduction, voire l'exemption du droit d'inscription, vaut bien ce petit effort.

*!! Veuillez vous munir de la carte d'identité électronique de l'élève !!*

### 184,00 €

- pour les élèves de **+ de 18 ans** nés avant le 15/10/2000
  - Une photocopie de la carte d'identité ou du passeport

### 74,00 €

- pour les élèves de **12 à 18 ans**, nés entre le 15/10/2000 et le 31/12/2006,
  - Une photocopie de la carte d'identité ou du passeport
- pour les élèves de **+ de 18 ans** étudiant en Communauté Française
  - Une photocopie de la carte d'identité ou du passeport
  - Attestation de fréquentation scolaire ou copie carte d'étudiant (2018-2019)

### GRATUIT

- pour les élèves de **moins de 12 ans**, nés après le 31/12/2006
  - Une photocopie de la carte d'identité ou du passeport
- Etudiants de **+ de 12 ans** encore inscrits en primaire
  - Une photocopie de la carte d'identité ou du passeport
  - Certificat de fréquentation de l'enseignement primaire (2018-2019)
- **3ème enfant** de la famille inscrit en Académie (le plus jeune)
  - Une photocopie de la carte d'identité ou du passeport
  - Composition de ménage récente
  - Annexe H5 des 2 autres enfants inscrits en Académie (2018-2019)

- **Personne bénéficiant d'un revenu d'intégration**
  - Une photocopie de la carte d'identité ou du passeport
  - Attestation CPAS datée et signée de septembre 2018
  
- **Enfant à charge d'une personne bénéficiant d'un revenu d'intégration et ayant le statut de chef de ménage**
  - Une photocopie de la carte d'identité ou du passeport
  - Composition de ménage récente
  - Attestation du C.P.A.S. signée et datée de septembre 2018
  - Attestation de la caisse d'allocations familiales du parent attributaire des allocations familiales
  
- **Chômeur complet indemnisé**
  - Une photocopie de la carte d'identité ou du passeport
  - Numéro national
  - Attestation de l'ONEM /CAPAC / Syndicat, datée de début octobre 2018
  
- **Enfant à charge d'un chômeur complet indemnisé chef de ménage**
  - Une photocopie de la carte d'identité ou passeport
  - Nom, prénom et numéro national du parent chômeur
  - Composition de ménage récente
  - Attestation de la caisse d'allocations familiales du parent attributaire (qui ouvre le droit) aux allocations familiales
  - Attestation de l'ONEM / CAPAC/ Syndicat du parent au chômage
  
- **Elève handicapé**
  - Une photocopie de la carte d'identité ou du passeport
  - Attestation du Service PHARE (Bruxelles) ou du SPF Sécurité sociale de l'AViQ (Wallonie)
  
- **Enfant à charge d'un handicapé**
  - Une photocopie de la carte d'identité ou du passeport
  - Composition de ménage récente
  - Attestation du SPF Sécurité sociale de l'AViQ (Wallonie) ou du Service PHARE (Bruxelles)

- **Pensionné sous statut GRAPA**
  - Une photocopie de la carte d'identité ou du passeport
  - Attestation de l'Office National des Pensions
  
- **Demandeur d'emploi en période de stage d'attente**
  - Une photocopie de la carte d'identité ou du passeport
  - Attestation du FOREM, d'ACTIRIS ou du VDAB
  
- **Etudiant en humanités artistiques en Communauté Française**
  - Une photocopie de la carte d'identité ou passeport
  - Attestation d'inscription dans l'E.S.A.H.R. (2018-2019)

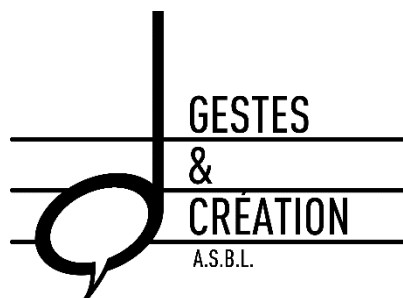
# A.S.B.L. "Gestes

## **Pour une académie vivante et colorée !**

L'A.S.B.L. "Gestes et Création » est née en 1995 du désir de créer un lien entre d'une part les différents cours organisés au sein de l'académie et d'autre part toutes les activités culturelles qui gravitent autour de ceux-ci.

Ses objectifs sont multiples :

- 1) Elle participe à la promotion de la Culture, plus particulièrement de la Musique, de la Poésie et du Théâtre en Région bruxelloise et à Auderghem en particulier.
- 2) Elle stimule toute forme de création en rapport avec les multiples "gestes" artistiques et en particulier les gestes musicaux, poétiques et théâtraux.
- 3) Elle met en œuvre, développe et promeut les événements culturels (concerts, spectacles, stages, etc...) organisés en marge des activités pédagogiques de l'académie d'Auderghem.
- 4) Elle participe à la gestion du matériel pédagogique et technique nécessaire au bon fonctionnement de l'académie d'Auderghem.
- 5) Elle finance nos « moyens de communications » dont l'envoi de SMS en cas d'absence inopinée de professeurs.





# et Création"

## Faites-vous membre !

Aidez-nous à remplir ces objectifs, devenez actifs dans la défense et la promotion de la culture, permettez-nous de créer, pour vous et vos enfants, un véritable lieu de vie artistique et culturel.

En outre, les membres de l'ASBL bénéficient des avantages suivants :

- La gratuité pour certaines « sorties » de classe
- Des places à **5 € maximum** pour tous les concerts organisés à l'académie et ceci pour toute la famille si vous êtes en possession d'une carte familiale.
- La possibilité de répéter sur les pianos de l'académie aux heures d'ouverture du secrétariat, également en dehors des heures de cours.
- La priorité absolue et un prix réduit pour la location annuelle des instruments dont dispose l'académie (violons, altos, violoncelles, contrebasses, flûtes, saxophones, hautbois, clarinettes, accordéons, trompette).

### Cotisation :

*(Payable avant le 30 septembre)*

**Individuelle 15 €**

**Familiale 25 €**

N° de compte : BE77 0682 1983 2642

# Un peu de vocabulaire

## E.S.A.H.R. (Enseignement Secondaire Artistique à Horaire Réduit)

Réseau d'enseignement comportant une centaine d'établissements subventionnés par la Communauté française.

## Domaines

L'académie communale d'Auderghem organise deux domaines de formation artistique : le domaine de la **Musique** et le domaine des **Arts de la Parole**.

## Cycles

Cycle enfants : pour les enfants de 5 ans à 13 ans (âge au 31 décembre de l'année d'inscription)

Cycle adultes : pour les étudiants ayant atteint l'âge de 14 ans (avant le 31 décembre de leur 1<sup>e</sup> année d'inscription)

## Filières

Filière Préparatoire : Les premières années de cours à l'académie, à 5, 6 ou 7 ans.

Filière Formation : Les premières années de cours à l'académie, à partir de 7 ans en Musique et de 8 ans en Arts de la Parole.

Filière Qualification : Les années suivantes et terminales.

*(L'académie communale d'Auderghem n'organise pas de filière Transition)*

## Cours

Cours de base :

Domaine Musique : Formation Musicale, Instruments et Chant

Domaine Parole : Formation Pluridisciplinaire Parole,  
Déclamation/Interprétation et Art dramatique/Interprétation

Cours complémentaires : Tous les autres cours

## Périodes de cours

- 1 période = 1 x 50 minutes de cours
- 1 x 2 périodes = 1 x 100 minutes de cours
- 2 x 1 période = 2 x 50 minutes de cours

# LA MUSIQUE

*« ... Je me demandais si la musique n'était pas l'exemple unique de ce qui aurait pu être – s'il n'y avait pas eu l'invention du langage, la formulation des mots, l'analyse des idées – la communication des âmes. »*

*Marcel Proust*

## L'équipe des artistes-enseignants :

Sylvie BAGARA, Pierre BERNARD, Iseult BRASSELE, Florence BORGERS, Marie CHARDON, Emmanuel COMTE, Fabian COOMANS, Philippe CORMANN, Bruno CRABBE, Pierre-Yves CUVELIER, Pedro DA SILVA SOARES, Sophie DE BUYST, Thomas DE MEY, Michel DE RUDDER, Isabelle DELORY, Damien DELVAUX, Dominique DUBOIS, Alexandra ECTORS, Laura FERNANDEZ-ARIAS, Vincent GALLEZ, Laurence GENEVOIS, Benoît GIAUX, Emmanuelle GINSBURGH, Bernard GUYOT, Florence HUBY, Sonia JACQUELIN, Jori KLOMP, Philippe LAMBERT, Christine LAMY, Sabine LAVALREE, Eric LELEUX, Simon LELEUX, Françoise LESNE, Philippe MALOTAUX, Bernadette MALTER, Mathieu MARON, Barbara MENIER, Fabiola MOSCATO, Aldo PLATTEAU, Nicolas RAYMOND-ALAME, Audrey RIBAU COURT, Annick RONGVAUX, Noémie SCHELLENS, Emile SCHRAM, Hélène SERVAES, Pierre SLINCKX, Myriam SOSSON, Sarah STEPPE, Thierry VALLIER

# Dans le Domaine Musique,

il faut suivre, ou avoir terminé, le cours de **Formation Musicale**

lorsqu'on suit un cours d'Instrument, de Chant, d'Ecriture,  
d'Histoire de la musique, de Formation Générale Jazz ou  
de tout autre ensemble instrumental.

Une explication détaillée des contenus et objectifs des cours est disponible sur le site [www.academie-auderghem.be](http://www.academie-auderghem.be)

## 1) **Formation musicale** collectif (cours de base)

Avec **Sabine Lawalrée, Sophie De Buyst, Laura Fernandez-Arias et Pierre-Yves Cuvelier**

Cinquante ou cent minutes avant tout intuitives et ludiques pour découvrir les fondamentaux du langage musical, pour aller à la rencontre de sa voix, du rythme, de l'écoute de l'autre, de l'expression de soi.

### **Enfants**

De 5 à 7 ans : 1 à 3 années facultatives, sauf si cours d'instrument suivi.

Filière Préparatoire : 1 période/semaine (5 ans = P1, 6 ans = P2, 7 ans = P3)

A partir de 7 ans (et jusqu'à 13 ans) : **5 années obligatoires**,

organisées en 2 filières :

Filière Formation : 4 années (de F1 à F4)

- 2 X 1 période/semaine de F1 à F3

- 1 X 2 périodes/semaine F2(>10ans) et F3 (>11ans)

- 1 X 2 périodes/semaine en F4

Filière Qualification : 1 année (*après avoir terminé la filière Formation*)

- 1 X 2 périodes/semaine (Q1)

### **Adultes**

Dès 14 ans : **3 années obligatoires** (1 x 2 périodes/semaine) organisées en 2 filières :

Filière Formation : - 2 années (FA1 et FA2)

Filière Qualification : - 1 année (QA1)

(*après avoir terminé la filière Formation*)

*Les horaires sont consultables à la page suivante et sur le site de l'académie*

# Horaires des cours de FORMATION MUSICALE

Juin 2018

## Enfants – Filière Préparatoire

Souverain	<b>P'tites Fourmis</b> (+ P'tites Parlottes) <i>(Musique &amp; Parole)</i> <i>(1 x 2 périodes/sem.)</i>	5 ans	Jaunes	Mercredi 13h20-15h00	Parole Musique
		5/6 ans (1 <sup>ère</sup> année)	Rouges	Mercredi 13h20-15h00	Musique Parole
		6 ans (2 <sup>ème</sup> année)	Bleues	Mercredi 14h10 -15h50	Parole Musique
	<b>Les Cigales</b> <i>(1 période/sem.)</i>	6/7 ans		Samedi 9h30-10h20 <i>ou</i> Samedi 10h20-11h10	Sabine Lawalrée
Blankedelle	<b>Préparatoire 1<sup>ère</sup> année</b> <i>(1 période/sem.)</i>	5 ans		Mardi 16h00-16h50	Sabine Lawalrée
	<b>Préparatoire 2<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup> année</b> <i>(1 période/sem.)</i>	6/7 ans		Mardi 16h50-17h40	Sabine Lawalrée

## Enfants – Filières Formation (4 ans) et Qualification (1 an)

		<b>F1 (2X1 P*)</b>	<b>F2 (2X1 P*)</b>	<b>F3 (2X1 P*)</b>	<b>F4 (1x2 P*)</b>	<b>Q1 (1x2 P*)</b>
Souverain	Laura Fernandez	Lundi + Jeudi 16h10-17h	Lundi + Jeudi 17h-17h50	Lundi + Jeudi 17h50-18h40	Mercredi 13h30-15h10	Mercredi 15h10-16h50
	Sophie De Buyst	Mardi + Vendredi 16h30-17h20	Mardi + Vendredi 17h20-18h10	Mardi + Vendredi 18h10-19h	Mardi 19h-20h40	Vendredi 19h-20h40
	<b>De la 2<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> année en 1x2 périodes</b>	/	Lundi <i>(10 ans et +)</i> 16h30-18h10 Sophie De Buyst	Lundi <i>(11 ans et +)</i> 18h10-19h50 Sophie De Buyst	Lundi <i>(12ans et +)</i> 18h40-20h20 Laura Fernandez	Jeudi <i>(13 ans et +)</i> 18h40-20h20 Laura Fernandez
BLKD	Sabine Lawalrée	Lundi + Jeudi 16h10-17h	Lundi + Jeudi 17h-17h50	Lundi + Jeudi 17h50-18h40	Vendredi (1X2 P.) 17h00-18h50	Mardi (1X2 P.) 17h50-19h30

\*P = 1 période = 50 minutes de cours

## Adultes - Filières Formation (2 ans) et Qualification (1 an)

(1 x 2 périodes/semaine)

Souverain	Pierre-Yves Cuvelier	FA1	Lundi 20h-21h40
		FA2	Jeudi 18h30-20h10
		QA1	Jeudi 20h10-21h50
Blankedelle	Sabine Lawalrée	FA1	Jeudi 18h50-20h30
		FA2	Mardi 19h40-21h20
		QA1	Lundi 18h50-20h30

Souverain = Centre Scolaire du Souverain, Rue des Ecoliers, 7 – 1160 Bruxelles

Blankedelle = Centre Scolaire du Blankedelle, Avenue Van Horenbeeck, 33 – 1160 Bruxelles

## 2) Pratique instrumentale avant la F.M.

### *Nouveauté 2018-2019 !!!*

Avant de s'inscrire au cours de Formation musicale, deux années d'immersion instrumentale pour des enfants de 7, 8 ou 9 ans, dans une dynamique d'ensemble instrumental.

Ces enfants sont exceptionnellement exemptés de suivre le cours de Formation Musicale pendant ces deux années.

Ils suivront d'une part 1 période de cours consacrée à une initiation à la technique instrumentale et d'autre part 1 période de cours centrée sur la mise en pratique de leurs acquis au sein d'un ensemble d'instruments.

Après deux années, ils intègrent le cycle de Formation musicale (2p/semaine) et le cycle de Formation instrumentale (1p/semaine), chaque fois en F1 ou dans une autre année d'études sur décision du conseil de classe.

*Possibilités offertes : 4 places en flûte traversière, et 2 places en flûte à bec, accordéon, percussion, piano, hautbois, clarinette/saxophone, trompette, violon, alto, violoncelle, contrebasse, guitare.*

#### En bref :

Objet :	Un cours d'initiation au langage musical et au jeu d'ensemble, directement avec son instrument de musique.
Pour qui ?	Pour des enfants nés en 2009, 2010 ou 2011 et n'ayant pas encore suivi de cours de FM en filière F ou Q ni d'instrument. Prioritairement des enfants inscrits en 2017-2018 dans une filière préparatoire (FM prépa., P'tites fourmis, Cigales).
Combien d'années ?	2 ans.
Intitulé du cours :	Ensemble instrumental « <i>préparatoire</i> »
Et après ?	Formation musicale et Formation instrumentale.
Comment s'inscrire ?	Au secrétariat, <u>à concurrence des places disponibles</u> , dans un créneau horaire <b>prédéfini</b> .

## 3) Formation instrumentale

### a) Cours semi-collectifs (cours de base)

- Semi-collectif : 2 élèves par période, sauf décision du conseil de classe
- 1 ou 2 périodes/semaine
- Cycle enfant : 5 années de Formation, suivies de 5 années de Qualification
- Cycle adulte (≥14 ans) : 4 années de Formation, suivies de 4 années de Qualification
- Les horaires précis sont définis avec le professeur en début d'année

#### Les vents

- Clarinette et Saxophone, avec **Nicolas Raymond-Alamé** (mardi/jeudi)
- Flûte à bec, avec **Hélène Servaes** (lundi/samedi)
- Flûte traversière et Piccolo, avec **Françoise Lesne, Audrey Ribaucourt et Eric Leleux** (lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi)
- Hautbois et Cor anglais, avec **Isabelle Delory** (lundi)
- Trompette, Bugle et Cornet avec **Philippe Lambert ou Maxime Wastiels** (mercredi)
- Vents-Jazz, avec **Bernard Guyot** (jeudi)

#### Les claviers

- Accordéon, avec **Manu Comté** (lundi)
- Clavecin, avec **Annick Rongvaux** (vendredi)
- Piano, avec **Florence Borgers, Marie Chardon, Alexandra Ectors, Bernadette Malter, Fabian Coomans, Bruno Crabbé et Pierre-Yves Cuvelier** (du lundi au samedi)
- Piano-impro, **Bruno Crabbé** (samedi) pour les élèves inscrits en piano à l'académie
- Piano-jazz, avec **Mathieu Maron** (jeudi)

#### Les percussions

- Batterie, Timbales, Marimba, Vibraphone, petites percussions, avec **Damien Delvaux** (lundi)
- Percussions orientales, Darbouka avec **Simon Leleux** (lundi)

#### Les cordes

- Violon, avec **Sylvie Bagara et Vincent Gallez** (mardi, mercredi, jeudi, samedi)
- Alto, avec **Laurence Genevois** (lundi, mardi)
- Violoncelle, avec **Emmanuelle Ginsburgh** (mercredi, jeudi)
- Contrebasse, avec **Philippe Cormann** (samedi)
- Guitare et Guitare d'accompagnement, avec **Dominique Dubois, Philippe Malotaux et Pedro Soares** (mardi, mercredi, jeudi, samedi)

## **b) Ensembles instrumentaux** (cours complémentaires)

**Musique de chambre instrumentale** (répertoire et arrangements pour un petit nombre d'instruments)

- 1 ou 2 période(s)/semaine (*mercredi, jeudi, vendredi, samedi*)
- Suivre ou avoir terminé la filière qualification à l'instrument.

**Avec Bernadette Malter, Annick Rongvaux et Eric Leleux**

**Ensemble « A l'accordage »** (orchestre à cordes)

- 2 périodes/semaine (*jeudi de 19h à 20h40*)
- Après quelques années de pratique instrumentale, sur avis du professeur

**Avec Vincent Gallez**

**Ensemble « A tout vent »** (vents et percussions)

- 1 période/semaine (*mardi 18h10*)
- Ados et jeunes adultes
- A partir de 2 années d'études à l'instrument ou sur recommandation du professeur

**Avec Nicolas Raymond-Alamé**

**La « Fanfare Del' Aca »** (vents et percussions)

- 3 périodes/semaine (*mardi à 19h*)
- Adultes
- A partir de la 4<sup>e</sup> année d'étude à l'instrument

**Avec Emile Schram**

**Improvisation musicale et création collective** (instruments et voix)

- 1 x 2 périodes/semaine (*mardi de 18h10 à 19h50*)
- Ados et adultes
- A partir de la 4<sup>e</sup> année d'étude à l'instrument

**Avec Pierre Bernard**

**Ensemble Jazz** (voix, vents, piano, contrebasse, batterie)

- 1 période/semaine (*jeudi soir*)
- Prendre contact avec le professeur

**Avec Bernard Guyot**



**Atelier Rock** (chant, guitare, basse, batterie, clavier)

- 2 périodes/semaine (*samedi de 11h50 à 13h30*)
- A partir de la 4<sup>e</sup> année d'étude à l'instrument

Avec **Philippe Malotaux**

**Ensembles « Bouche à Oreille »** (Musiques traditionnelles, apprentissage d'oreille)

- 3 périodes/semaine
- Prendre contact avec le professeur

Avec **Eric Leleux**

**Guitare d'accompagnement** (technique des accords dans la chanson actuelle)

- 1 période/semaine (*mardi : 1-18h20 ; 2-19h10 ; 3-18h40 ; 4-19h30*)
- Prendre contact avec le professeur

Avec **Philippe Malotaux** et **Pedro Soares**

**Ensemble de guitares**

- 1 période/semaine (*mardi 20h*)
- Prendre contact avec le professeur

Avec **Pedro Soares**

**Ensemble de guitares "manouches"**

- 1 période/semaine (*samedi à 10h10*)
- Prendre contact avec le professeur

Avec **Philippe Malotaux**

**Ensemble de flûtes à bec**

- 1 période/semaine
- Prendre contact avec le professeur

Avec **Hélène Servaes**

### 3) Formation vocale

#### a) Cours semi-collectifs (cours de base)

Chant (cours de base) à partir de 12 ans

- Semi-collectif (minimum 2 élèves par période, sauf décision du conseil de classe)
- 1 période/semaine (*lundi, jeudi*)

Avec **Christine Lamy et Thierry Vallier**

Art lyrique (cours complémentaire, musique d'opéras)

- Collectif
- 1 x 2 périodes/semaine (*lundi 19h*)
- A partir de la filière Qualification au cours de chant
- Création d'opéras complets, souvent préparés en deux ans.

Avec **Thierry Vallier**

Musique de chambre vocale (cours complémentaire)

Pour les chanteurs expérimentés. Répertoire pour petit ensemble vocal.

- Semi-collectif
- 1 période/semaine (*lundi 19h20*)
- Après 4 ans de chant ou avoir terminé la filière qualification en chant

Avec **Christine Lamy**

Technique vocale - ensemble (cours complémentaire)

Initiation à la technique vocale au sein d'un petit groupe.

Pour tout amateur d'une voix chantée juste et posée : (choriste, instrumentiste, comédien ...). Le travail collectif de la voix, sans répertoire obligé ... mais pas sans musique.

- Collectif
- 1 période/semaine (*mercredi entre 17h30 et 20h*)
- Aucun prérequis

Avec **Christine Lamy**

## **b) Ensembles vocaux** (cours complémentaires)

Il y a 10 ensembles vocaux à l'académie d'Auderghem, pour tous les âges, à partir de 5 ans.

**Pour prendre part aux ensembles vocaux, le cours de Formation Musicale n'est pas indispensable, sauf pour *Les Chœurs de la Monnaie*.**

### **1. Ensembles vocaux accessibles A TOUS**

« **Les P'tites Fourmis** » (Cet ensemble constitue un des cours de Formation Musicale Préparatoire)

*Avec **Emmanuelle Ginsburgh***

- Filles et garçons de 5 et 6 ans
- 2 périodes consécutives/semaine (1 période Musique "P'tites Fourmis" et 1 période Parole "P'tites Parlottes") (*mercredi à 13h20 ou 14h10*)

« Les P'tites Fourmis » chantent en chœur, et se familiarisent aux Arts de la Parole avec « Les P'tites Parlottes » p.24
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

« **Les Cigales** » (Cet ensemble constitue un des cours Formation Musicale Préparatoire)

*Avec **Sabine Lawalrée***

- Filles et garçons de 6 et 7 ans
- 1 période/semaine (*samedi à 9h30 ou à 10h20*)

« **Les Enfantaisistes** »

*Avec **Florence Huby***

- Filles et garçons de 8 à 11 ans
- 1 x 2 périodes/semaine (*mercredi de 13h30 à 15h10*)

« **Les Singing Sisters & C°** »

*Avec **Florence Huby***

- Filles de 12 à 19 ans et garçons n'ayant pas encore mué
- 1 x 2 périodes/semaine (*mercredi de 15h20 à 17h*)

« **L'Echappée** »

*Avec **Sonia Jacquelin***

- A partir de 18 ans
- Chœur mixte à 4 voix
- 1 x 2 périodes/semaine (*mardi de 20h à 21h40*)

## **2. Ensembles vocaux accessibles SUR AUDITION**

### **« Piccola Voce, chœur préparatoire de la Monnaie »**

*Avec Myriam Sosson*

- Filles et garçons de 7 à 10 ans
- 1 x 2 périodes/semaine (*mercredi de 13h45 à 15h25*)

### **« Chœur Polyphonia de Bruxelles »**

*Avec Françoise Lesne*

- A partir de 18 ans
- Chœur mixte à 4 voix, répertoire classique
- 1 x 3 périodes/semaine (*lundi de 20h à 22h30*)

## **LES CHŒURS D'ENFANTS ET DE JEUNES DE LA MONNAIE**

En résidence à l'académie d'Auderghem depuis 1997.

Equipe pédagogique :

***Benoît Giaux, Aldo Platteau, Jori Klomp, Barbara Menier, Noémie Schellens***

*Equipe administrative : Isabelle Van In et Inès Villa*

### **« Les KIDS, Chœur d'Enfants de la Monnaie »**

- De 10 à 13 ans
- Filles et garçons (avant la mue), sopranos et altos
- 1 x 4 périodes/semaine (*mercredi de 14h à 17h30*)

### **« Les TEENS, Chœur de Jeunes de la Monnaie »**

- De 13 à 18 ans
- 1 x 4 périodes/semaine (*mercredi de 16h à 20h*)
- Filles, et garçons avant la mue

### **« Les BOYS, Chœur de Jeunes de la Monnaie »**

- Ténors et basses de 13 à 18 ans
- 1 x 3 périodes/semaine (*mercredi de 16h30 à 20h*)

Plus d'infos sur <https://www.lamonnaie.be/fr/sections/103-choeurs-d-enfants>

## **3. Atelier Chanson française**

*Avec Florence Huby*

- A partir de +/- 15 ans
- 1 x 2 périodes/semaine (*mercredi de 17h15 à 18h55 ou de 18h05 à 19h45*)

## 4) Formation générale en Musique

(cours complémentaires)

**Formation Générale-Jazz** (histoire, répertoire, analyse, écriture, rythme et expérimentation vocale et/ou instrumentale.)

Avec **Mathieu Maron**

- Collectif
- Suivre un cours de Formation Instrumentale/vocale (ou dispense)
- 1 période/semaine (*jeudi*)

**Histoire de la Musique et Analyse** (culture musicale, analyses de partitions, concerts, visites, ...)

Avec **Thomas De Mey**

- Collectif
- Avoir terminé les cours de Formation Musicale
- 1 ou 2 période(s)/semaine (*lundi, ados 16h30, Ad.1 17h20, Ad.2 18h10*)

**Ecriture musicale et Analyse** (écoute, analyse, mise en pratique de l'écriture musicale)

### **Ecriture – analyse, composition**

- Semi-collectif ou collectif
- Avoir terminé les cours de Formation Musicale
- 1 ou 2 périodes/semaine (*lundi ados 16h30, adultes 18h10-19h50*)

Avec **Pierre Slinckx**

### **Ecriture – analyse, musiques électroniques**

- Collectif
- Avoir terminé les cours de Formation Musicale
- 1 période/semaine (*lundi 17h20*)

Avec **Pierre Slinckx**

### **Ecriture – analyse « A l'école des compositeurs »**

- Semi-collectif ou collectif
- Avoir terminé les cours de Formation Musicale
- 1 période/semaine (*mercredi, vendredi*)

Avec **Eric Leleux**

**Pratique des Rythmes du monde** (le rythme par le mouvement, l'écoute et les percussions corporelles)

Avec **Sarah Steppé**

- Collectif
- 1 x 2 périodes/semaine (*jeudi 16h30, 18h10, 19h50*)
- A partir de +/- 12 ans



# LES ARTS DE LA PAROLE

**ou comment s'offrir 100 minutes par semaine :**

- pour s'ouvrir aux langages de la poésie, du théâtre, de la littérature,
- pour faire naître en vous, l'urgence de partir à la rencontre du public,
- pour découvrir ensemble le plaisir de partager des moments inédits,
- pour repousser vos limites, avec bienveillance, curiosité, exigence et rigueur.

Nous avons une furieuse envie de vous entraîner  
dans cette aventure humaine !

Votre équipe de professeures, toutes artistes professionnelles :  
Iseult Brasselle, Eve Gilmet, Rosalie Vandepoortaele,  
Laura Vossen, Julie Verleye et Myriam Beuken

**Les horaires des Arts de la Parole sont consultables  
dans les pages qui suivent, sur les panneaux d'affichage dans le préau  
et sur le site de l'académie [www.academie-auderghem.be](http://www.academie-auderghem.be)**

Cependant, lors de votre [ré] inscription, nous guidons vos choix !

# 1) Formation générale en Parole

## a) Eveil de l'Acteur [comédien, récitant]

### **PLURIDISCIPLINAIRE PAROLE**

Dès l'âge de 5 ans, les élèves d'Arts de la Parole ont accès à la

#### **FORMATION PLURIDISCIPLINAIRE** (*Cours de Base*)

(1 période en filière Préparatoire, 2 périodes consécutives en filière Formation)

L'élève s'ouvre au jeu d'acteur de façon pluridisciplinaire :  
Théâtre, Poésie, mais aussi jeux de prise de parole, d'articulation,  
de rythme, de voix, d'improvisation, de mouvement scénique.

Au terme de minimum 2 années en filière Formation,

(dès l'âge de 10 ans et sous réserve de l'avis du conseil de classe et d'admission des élèves)

l'élève pourra se diriger vers les cours d'interprétation :

l'Art dramatique et la Déclamation.

### ➤ **FILIERE PREPARATOIRE**

#### • « Les P'tites Parlottes » de 5 à 7 ans

*avec Rosalie Vandepoortaele et Eve Gilmet*

« Les P'tites Parlottes » jouent ensemble avec les mots, les rythmes, les  
rimes, la voix, le corps et l'articulation

et se familiarisent au Chant choral *avec les « P'tites Fourmis »*

*(voir page 19)*

- Collectif
- Filière préparatoire de Pluridisciplinaire Parole
- 1 période Parole couplée à 1 période Musique /semaine  
(ces 2 périodes sont consécutives)

#### Au Centre Scolaire du « Souverain »

- Le mercredi, de 13h20 à 15h00 (5 ans - Jaunes), (5/6 ans [1<sup>ère</sup> année] - Rouges)
- Le mercredi, de 14h10 à 15h50 (6 ans [2<sup>ème</sup> année] - Bleues)



- **« Les Babelutttes » de 6 à 7 ans**

*avec Iseult Brasselle, Eve Gilmet et Julie Verleye*

« Les Babelutttes » font leurs premiers pas d'acteur en jouant avec les mots, les rythmes, les rimes, la voix, le corps et l'articulation. Elles animent leurs découvertes dans des petits jeux scéniques et de courtes prestations poétiques ou théâtrales.

- Collectif
- Filière préparatoire de Pluridisciplinaire Parole
- 1 période/semaine  
(N.B. le samedi matin, possibilité d'y adjoindre 1 période « Cigales » en Musique, voir page 19)

Au Centre Scolaire du « Souverain »

- Le mercredi, de 13h20 à 14h10 avec **Eve Gilmet**
- Le samedi, de 10h20 à 11h10 avec **Iseult Brasselle**

Au Centre Scolaire du « Pré des Agneaux »

- Le lundi, de 15h25 à 16h15 avec **Julie Verleye**

➤ **FILIERE FORMATION**

- Collectif
- Filière Formation de Pluridisciplinaire
- De 8 ans à 13 ans pour la Filière Formation Enfants
- Dès 14 ans pour la Filière Formation Adultes
- 2 périodes consécutives/semaine

- **« Les Haut-Parleurs » de 8 à 10 ans**

*avec Iseult Brasselle, Eve Gilmet, Laura Vossen,  
Rosalie Vandepoortaele, Julie Verleye et Myriam Beuken*

Au Centre Scolaire du « Souverain »

- Le lundi, de 16h20 à 18h
- Le mercredi, de 15h10 à 16h50
- Le vendredi, de 15h10 à 16h50
- Le samedi, de 11h20 à 13h00

Au Centre Scolaire du « Pré des Agneaux »

- Le lundi, de 16h20 à 18h

- **« Les Graines d'acteurs » de 11 à 13 ans**

*avec Julie Verleye et Laura Vossen*

Au Centre Scolaire du « Souverain »

- Le mercredi, de 13h20 à 15h00
- Le jeudi, de 16h20 à 18h

- « **Pluri.Ados** » de 14 à 16 ans et « **Pluri.Adultes** » dès 16 ans  
avec *Eve Gilmet et Laura Vossen*

Au Centre Scolaire du « Souverain »

- Le lundi, de 19h40 à 21h20 pour le « Pluri.FA1.Adultes »
- Le lundi, de 19h40 à 21h20 pour le « Pluri.FA2.Adultes »  
[N.B. Dans ce groupe, les élèves qui viennent de Pluri. FA1 Ados ou Adultes]
- Le mercredi, de 16h50 à 18h30 pour le « Pluri.FA1.Ados »

## **b) Technique de l'Acteur [Comédien, Récitant]**

- **Diction / Orthophonie** (*cours complémentaire*)  
avec *Rosalie Vandepoortaele*

Améliorer sa technique de parole, exercices sur les phonèmes, les régionalismes, l'articulation, la versification, ...

*Ce cours permet d'aborder les filières « Qualification » de Déclamation et d'Art dramatique avec des outils nettement mieux affûtés. Il est dès lors vivement conseillé dès l'année F4 ou FA2 des cours de base.*

- A partir de 14 ans
- 1 période/semaine
- 1 année obligatoire avant d'atteindre le degré Q4 dans un cours de Déclamation ou d'Art dramatique et 1 année facultative de perfectionnement.
- Suivre un autre cours du domaine Arts de la Parole à l'Académie d'Auderghem
  - Le mardi, de 18h00 à 18h50

- **"Texte et Voix"** (*cours complémentaire*)

### **Technique de base en Formation vocale de l'acteur**

avec *Julie Verleye*

Exploration, travail, - en détente - de la respiration et de la voix parlée, de l'accord Son/Corps, pour améliorer l'ancrage des pieds à la tête, et procurer ainsi solidité d'impulsion, force de projection, et modulation agréable de la tessiture.

- A partir de 14 ans
- 1 période/semaine
  - Le jeudi, de 18h00 à 18h50

## 2) Formation du Comédien

### INTERPRETATION – COMEDIEN

- **ART DRAMATIQUE – Spécialité interprétation** (*cours de base*)  
*avec Eve Gilmet, Rosalie Vandepoortaele, Julie Verleye et Laura Vossen*

En ART DRAMATIQUE / « Théâtre », le comédien se forme au jeu dramatique, et se familiarise progressivement avec le répertoire théâtral, classique et moderne, comique et tragique ...

- Cours semi-collectif d'1 période/semaine.
- Les HORAIREs de ces cours d'interprétation doivent être fixés avec les professeurs de ces disciplines ou avec Myriam Beuken, directrice adjointe « Arts de la Parole ».
- CURSUS :
  - ♦ Filière Formation Enfants : max. 6 années [F1→F6], dès 10 ans (sous réserve de l'avis du conseil de classe et d'admission des élèves)
  - ♦ Filière Formation Adultes : 2 années [FA1, FA2], dès 14 ans
  - ♦ Filière Qualification : 5 années [Q1 à Q5], dès 16 ans
- Les élèves débutant en Art dramatique doivent avoir suivi au moins 2 années de PLURIDISCIPLINAIRE PAROLE, en filière Formation.
- Avant d'atteindre l'année Q4 en Art dramatique, l'élève doit avoir suivi régulièrement au moins 1 année de DECLAMATION et 1 année de DICTION ORTHOPHONIE.

- **ART DRAMATIQUE – Atelier d'applications créatives**  
*(cours complémentaire)*

Elaboration de spectacles en rapport avec les cours d'art dramatique, à raison d'1 période/semaine à partir de l'année Q1.

Ce cours ne peut être organisé chaque année et est régulièrement dédié aux projets des élèves de Q5.

### 3) Formation du Récitant

#### INTERPRETATION – RECITANT

- **DECLAMATION – Spécialité interprétation** (*cours de base*)  
*avec Myriam Beuken, Eve Gilmet et Rosalie Vandepoortaele*

En DECLAMATION / « Seul en scène », le RECITANT interprète des textes en prose ou en vers, de toutes époques et de tous styles.

- Cours semi-collectif d'1 période/semaine.
- Les HORAIRES de ces cours d'interprétation doivent être fixés avec les professeurs de ces disciplines ou avec Myriam Beuken, directrice adjointe « Arts de la Parole ».
- CURSUS :
  - ♦ Filière Formation Enfants : max. 4 années [F1→F4], dès 10 ans (sous réserve de l'avis du conseil de classe et d'admission des élèves)
  - ♦ Filière Formation Adultes : 2 années [FA1, FA2], dès 14 ans
  - ♦ Filière Qualification : 5 années [Q1 à Q5], dès 13 ans
- Les élèves débutant en Déclamation doivent avoir suivi au moins 2 années de PLURIDISCIPLINAIRE PAROLE, en filière Formation.
- Avant d'atteindre l'année Q4 en Déclamation, l'élève doit avoir suivi régulièrement au moins 1 année de DICTION ORTHOPHONIE.

- **DECLAMATION – Atelier d'applications créatives**  
*(cours complémentaire)*

Elaboration de spectacles en rapport avec les cours de déclamation, à raison d'1 période/semaine à partir de l'année Q1.

Ce cours ne peut être organisé chaque année et est régulièrement dédié aux projets des élèves de Q5.

N.B. Ci-contre, les horaires de notre Domaine Arts de la Parole

## HORAIRES DES ARTS DE LA PAROLE provisoire

↓			15.25 →16.15	16.20 →17.10	17.10 →18.00	18.00 →18.50	18.50 →19.40	19.40 →20.30	20.30 →21.20	
<b>LUNDI</b>	<b>PINOY Julie</b>	/	<b>PLURI. BAB. 6-7 ans</b>	<b>PLURI. HAUT-PARLEURS 8-10 ans</b>		/	/	/	/	
	<b>CL.4 Laura</b>	/	/	<b>PLURI. HAUT-PARLEURS 8-10 ans</b>		<b>AD</b>	<b>AD</b>	<b>PLURI. ADULTES FA1</b>		
	<b>CL.14 Eve</b>	/	/	<b>DECLA</b>	<b>AD</b>	<b>DECLA</b>	<b>DECLA</b>	<b>PLURI. ADULTES FA2</b>		
<b>MARDI</b>	<b>CL. 4 Laura</b>	/	/	<b>AD</b>	<b>AD</b>	<b>AD</b>	<b>AD</b>	<b>AD</b>	<b>AD</b>	
	<b>CL. 14 Rosalie</b>	/	/	<b>DECLA</b>	<b>DECLA</b>	<b>ORTHO</b>	<b>DECLA</b>	<b>DECLA</b>	<b>DECLA</b>	
↓			13.20 →14.10	14.10 →15.00	15.10 →16.00	16.00 →16.50	16.50 →17.40	17.40 →18.30	18.30 →19.20	19.20 →20.10
<b>MERCREDI</b>	<b>CL. 13 Eve</b>	<b>PLURI. BAB. 6-7 ans</b>	<b>PP BLEUES 6ans</b>	<b>PLURI. HAUT-PARLEURS 8-10 ans</b>		<b>PLURI. ADOS FA1 14-16 ans</b>		/	/	
	<b>CL. 4 Rosalie</b>	<b>PP JAUNES 5ans</b>	<b>PP ROUGES 5(6)ans</b>	<b>AD</b>	<b>AD</b>	<b>AD</b>	<b>AD</b>	/	/	
	<b>CL. 14 Laura* Myriam</b>	<b>*PLURI. GRAINES D'ACTEURS 11-13 ans</b>		<b>DECLA</b>	<b>DECLA</b>	<b>DECLA</b>	<b>DECLA</b>	<b>DECLA ATELIER</b>	<b>DECLA Q5</b>	
↓				16.20 →17.10	17.10 →18.00	18.00 →18.50	18.50 →19.40	19.40 →20.30	20.30 →21.20	
<b>JEUDI</b>	<b>CL. 4 Rosalie</b>	/	/	<b>DECLA</b>	<b>AD</b>	<b>DECLA</b>	<b>DECLA</b>	<b>AD</b>	/	
	<b>CL. 14 Julie</b>	/	/	<b>PLURI. GRAINES D'ACTEURS 11-13 ans</b>		<b>TEXTE &amp; VOIX</b>	<b>AD</b>	<b>AD</b>	/	
↓				15.10 →16.00	16.00 →16.50	16.50 →17.40	17.40 →18.30	18.30 →19.20	19.20 →20.10	
<b>VENDREDI</b>	<b>CL. 4 Rosalie</b>	/	/	<b>AD F1</b>	<b>PLURI. 2° HAUT- PARLEURS 8-10 ans</b>	<b>AD F3</b>	<b>AD F2</b>	<b>AD Q</b>	<b>AD F4</b>	
	<b>CL. 14 Myriam</b>	/	/	<b>PLURI. 1° HAUT- PARLEURS 8-10 ans</b>	<b>DECLA F1</b>	<b>DECLA F2</b>	<b>DECLA F3</b>	<b>DECLA F4</b>	<b>DECLA Q</b>	
↓			10.20 →11.10	11.20 →12.10	12.10 →13.00					
<b>SAMEDI</b>	<b>CL. 4 ou CL. 14 Iseult</b>	<b>PLURI. BAB. 6-7 ans</b>	<b>PLURI. HAUT-PARLEURS 8-10 ans</b>		/	/	/	/	/	

N.B : BAB.= BABELUTTES ; PP = P'TITES PARLOTTES ; AD = ART DRAMATIQUE

# Règlement interne de l'académie

Nous vous remercions pour la confiance que vous nous accordez en vous inscrivant à l'académie communale. Ce règlement, spécifique à notre académie, doit favoriser le bon déroulement de l'année scolaire. Nous comptons sur vous pour respecter scrupuleusement toutes ces directives et vous souhaitons une excellente année scolaire parmi nous.

**Art.1** - Les **réinscriptions** ont lieu en juin et de fin août à fin septembre, du lundi au vendredi, entre 15h30 et 19h. Les anciens élèves bénéficient d'une priorité à la réinscription au cours des deux premières semaines complètes de juin.

Les **nouvelles inscriptions** ont lieu durant la troisième semaine complète de juin et de fin août à fin septembre, du lundi au vendredi, entre 15h30 et 19h. Les dates précises sont disponibles sur le site [www.academie-auderghem.be](http://www.academie-auderghem.be) et à la page 4 de cette brochure.

**Art.2** - Tout étudiant inscrit à l'académie ne s'étant pas présenté au(x) cours **avant le 13 octobre** sera rayé des listes.

**Art.3** - Chaque étudiant verse **au moment de l'inscription** la totalité du droit d'inscription intégralement versé à la Communauté Française. Aucune inscription ne sera validée sans paiement ! Ce droit d'inscription ne sera plus remboursable au-delà du 29 septembre.

**Art.4** - Chaque étudiant fournit les différentes attestations nécessaires à son inscription définitive **pour le samedi 13 octobre, dernière limite**. A cette date, les étudiants dont le dossier n'est pas en ordre, seront rayés des listes.

**Art.5** - Tout changement d'adresse, de courriel ou de numéro de téléphone intervenant après l'inscription devra être signalé au secrétariat.

**Art.6** - Pour être élève régulier à l'académie communale d'Auderghem, chaque étudiant doit suivre régulièrement, du 1<sup>er</sup> octobre au 30 juin, au minimum :

- en filière Préparatoire : 1 période de cours/semaine. NB : tout élève accepté à l'instrument en filière Préparatoire doit suivre régulièrement un cours de Formation musicale Préparatoire.
- en filière Formation ou Qualification : 2 périodes de cours/semaine.

**Art.7** - L'inscription à un seul cours complémentaire ne sera acceptée que si ce cours est organisé à raison de 2 périodes de cours/semaine.

**Art.8** - Tout élève souhaitant suivre deux cours d'instruments simultanément devra en faire la demande écrite auprès de la direction. La décision sera prise en conseil de classe.

**Art.9** - Toute absence – excusable ou non<sup>(1)</sup> – doit être signalée au secrétariat de préférence par le site internet ou par un justificatif écrit qui sera remis au(x) professeur(s) au cours suivant. L'absence pour raison de santé, supérieure à 3 jours consécutifs, sera justifiée par un certificat médical. **Tout élève qui dépasse 20% d'absences non justifiées au 31 janvier, sera rayé des listes.**

<sup>(1)</sup> Les seules justifications reconnues par le ministère sont les absences pour raisons scolaires/professionnelles, de santé ou de souci de transport. Toute autre raison invoquée sera notée « absence injustifiée » dans les registres.

**Art.10** - Un même cours ne peut être suivi dans deux académies ou dans l'enseignement supérieur artistique de la Communauté Française (Conservatoire, IMEP).

**Art.11** - Pour être admis dans l'année d'études supérieure, chaque étudiant doit satisfaire aux critères suivants :

- 70% de présences minimum aux cours, du 1er octobre au 30 juin.
- Régularité au niveau du nombre minimum de périodes de cours suivis, du 1<sup>er</sup> octobre au 30 juin (voir art.6).
- Travail régulier à domicile.
- Participation minimale aux activités de concerts et de spectacles organisés par l'académie même si ceux-ci ont lieu en dehors des heures habituelles de cours.
  - 1) Assister à minimum 2 concerts/spectacles par an  
*dont 1 concert des semaines Acajou'e.*
  - 2) Participer à minimum 2 prestations par an
- Satisfaire aux exigences comprises dans le projet de classe.

Une évaluation négative ne peut se présenter 2 années consécutives dans un même cours : elle entraîne une exclusion définitive du cours concerné, toutes académies confondues.

**Art.12** - Tout élève souhaitant changer de professeur au sein d'une même discipline, devra en faire la demande écrite auprès de la direction. La décision sera prise en conseil de classe.

**Art.13** - Il est interdit de fumer dans les locaux de l'académie et dans l'enceinte des bâtiments scolaires.

**Art.14** - Il est interdit de se déplacer à l'intérieur de l'académie à vélo ou sur tout autre engin à roulettes. Un parking vélos est à votre disposition.

**Art.15** - L'inscription à l'académie résulte d'un choix personnel. Dès lors, l'équipe pédagogique espère pouvoir compter sur une attitude respectueuse et correcte de chaque élève vis-à-vis de ses pairs et du corps professoral ainsi que sur le respect par chacun du mobilier et du matériel didactique.

**Art.16** - L'académie ne couvre pas le risque encouru par les enfants qui attendraient leurs parents sur le trottoir plutôt que dans l'enceinte des bâtiments.

**Art.17** - L'académie n'organise pas de garderie et compte sur la ponctualité des parents.

## CONSEILS DE CLASSE

**Art. 18** - Les conseils de classe et d'admission sont convoqués chaque fois que la situation le demande, notamment pour les cas suivants :

- admission d'un élève dans une autre année que celle du début de cursus,
- dispense de fréquentation d'un cours eu égard à certains critères (cours déjà suivis dans un enseignement supérieur, ...),
- suivi pédagogique des élèves, réorientation éventuelle, ...
- critères d'évaluation des élèves en fixant la nature, la périodicité des évaluations, ...
- conditions de passage dans l'année d'études suivante,
- sanction des études en appréciant les compétences des élèves prenant en compte les socles de compétence fixés dans le décret du 02 juin 1998 et en délivrant les certificats prévus à l'article 16 du décret du 02 juin 1998.

**Art. 19** - Les décisions des conseils de classe et d'admission sont prises à la majorité simple des convoqués présents.

**Art. 20** - Les conseils de classe et d'admission sont présidés par le directeur ou son délégué. Le délégué du directeur est désigné par ce dernier.

**Art. 21** - Le directeur tient le registre des procès-verbaux rédigés à l'issue du conseil de classe et d'admission.



# EVALUATIONS, SANCTIONS DES ETUDES

## *Généralités*

*L'étudiant se trouve au centre du processus pédagogique mis en œuvre à Auderghem. Il a un rythme d'apprentissage qui lui est propre, possède un potentiel à développer en fonction de son âge, de son contexte social, de son parcours de vie, et en fonction des groupes d'étudiants avec lesquels il travaille. Il est indispensable que chaque étudiant, tant au niveau des cours de base que des cours complémentaires, soit suivi tout au long de son cursus.*

*Une évaluation globale clôture l'année.*

**Art. 22** - Une évaluation formative est effectuée par le professeur

- pour chaque élève (cycle enfant et adulte),
- pour chacun des cours suivis (de base ou complémentaire),
- pour chaque année d'études.

Cette évaluation est le résultat d'une réflexion du professeur par rapport au travail de l'élève ainsi que du regard critique – auto-évaluation – porté par l'élève sur son propre travail. Seront évaluées périodiquement les compétences acquises au regard des objectifs poursuivis en prenant en compte l'intelligence artistique, la maîtrise technique, l'autonomie et la créativité.

**Art. 23** - Des prestations publiques et/ou des examens en présence d'un membre de la direction et/ou d'un jury interne ou externe permettent à l'élève de recevoir des conseils et des observations visant à le faire progresser au mieux.

**Art. 24** - L'évaluation globale de l'année (évaluation certificative) est l'objet d'une concertation en conseil de classe et d'admission entre le(s) professeur(s) et un membre de la direction. Prépondérance y sera donnée à l'évaluation périodique (évaluation formative) effectuée par le professeur, mais également à sa régularité, à son investissement personnel et à son travail à domicile.

**Art. 25** - La réussite de l'élève est déterminée par la concertation finale en conseil de classe et d'admission. Celle-ci tient lieu de délibération et son résultat est consigné dans un procès-verbal.

**Art. 26** - Pour être admis dans l'année supérieure, l'élève concerné doit être évalué positivement par le Conseil de Classe et par ailleurs répondre au point du règlement interne de l'académie qui détermine les conditions d'évaluation positive. (Art. 11)

**Art. 27** - L'académie délivre des certificats de réussite à l'issue des filières de Formation et de Qualification. En outre, une attestation de réussite par année d'études peut être délivrée sur demande.

## ADMISSION DES ELEVES

### *Généralités*

*Les élèves sont tenus de se conformer aux obligations du décret du 02 juin 1998 et des circulaires s'y rapportant (fréquentation minimale, âge requis, paiement du droit d'inscription, durée des études, ...). Ils sont en outre tenus de respecter les obligations définies dans la structure des cours organisés à l'académie communale d'Auderghem (règlement interne de l'académie). L'élève qui ne se conforme pas à ces obligations n'est plus considéré comme élève régulier et peut être désinscrit de l'établissement.*

**Art. 28** - Certaines dispenses de cours peuvent être accordées sur base d'éléments portés à la connaissance du conseil de classe et d'admission. Dans ce cas, l'élève est malgré tout tenu de respecter les minimas horaires de fréquentation par domaine imposés par le décret. Si une dispense est accordée, elle sera toujours écrite et signée par le directeur et le(s) professeur(s) concerné(s).

**Art. 29** - Dans certains cas exceptionnels, un élève peut être autorisé à suivre des cours sans avoir l'âge requis. Il n'est alors pas comptabilisé comme élève régulier. Cette mesure ne le dispense en aucun cas de se conformer au fonctionnement général de l'académie.

**Art. 30** - L'inscription d'un nouvel élève ou la réinscription d'un ancien élève est obligatoire chaque année, au plus tard le 30 septembre. Le conseil de classe et d'admission avalise néanmoins le transfert éventuel d'un élève régulièrement inscrit dans les délais auprès d'une autre académie, sur base de documents probants.

**Art. 31** - Le conseil de classe et d'admission peut autoriser un nouvel élève à suivre un cours dans une année supérieure à la première année (exemple : élève issu d'un cours privé, élève qui ne peut produire d'attestation de réussite de l'ESAHR, ...)

Cette admission se fait sur base d'un test organisé par le professeur concerné.

**Art. 32** - Le conseil de classe et d'admission peut autoriser un élève à passer une année. Un test organisé par le professeur concerné permet de vérifier les capacités de l'élève à accéder à l'année en question.

**Art. 33** - Les décisions concernant les articles 31 à 33 sont consignées dans des procès-verbaux signés par tous les membres du conseil de classe et d'admission.

## **REGLES DE PROCEDURE EN MATIERE DISCIPLINAIRE**

**Art. 34** - En cas de non-respect de ce qui précède et après les mises en garde réitérées par le professeur au sein de son cours (discussion avec l'élève, voire avec ses parents), le conseil de classe et d'admission peut mettre en œuvre la procédure suivante dans l'ordre établi ci-dessous :

- avertissement écrit à l'étudiant, voire à ses parents s'il est mineur,
- rencontre avec l'élève et le cas échéant, avec les parents,
- renvoi définitif de l'étudiant.

Le renvoi définitif éventuel est proposé par le conseil de classe et d'admission, il est prononcé par le directeur.

Les démarches du conseil de classe et d'admission sont consignées dans un procès-verbal.

## **PROTECTION DE LA VIE PRIVEE**

**Art. 35** - Droit à l'image : Les photos, vidéos et enregistrements de concerts ou spectacles sont destinés aux élèves, professeurs et parents. Ils peuvent aussi occasionnellement servir à la présentation et à la promotion de l'académie. Sauf courrier préalable adressé à la direction, l'élève et ses parents sont considérés consentir à leur publication.

Les photos, vidéos et enregistrements réalisés par les élèves ou les parents lors des activités de l'académie ne peuvent être utilisés qu'à usage privé.

**Art. 36** - Protection des données : l'académie s'engage à ne pas partager les données privées de ses étudiants ou de son personnel en dehors des circonstances imposées par la loi. Celles-ci ne sont utilisées que dans un but de gestion administrative et de contact entre l'académie et ses élèves. L'académie s'engage à respecter le prescrit des lois régissant la protection des données.

